

CONSEIL DE QUARTIER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025
SALLE DE L'ASFAD

INTRODUCTION

Cyril Kerlogot, Directeur des quartiers ouest de la Ville de Rennes, excuse en préambule Valérie Binard, Conseillère municipale déléguée au quartier 3, et annonce l'ordre du jour:

- Restitution des assises rennaises du handicap
- Présentation de l'édition 2025 de "Cet été à Rennes"
- Points divers

Les documents présentés en séance sont disponibles en suivant ce lien : [Documents CQ3](#)

Cyril Kerlogot informe que le format actuel des conseils de quartier prendra fin dès le 1^{er} décembre 2025, tout comme le mandat des 4 co-animateurs actuels, en respect de la période pré-électorale des municipales 2026 qui s'annonce.

La dotation quartier 2026 pourra être gérée par anticipation jusqu'au 1^{er} décembre 2025. À défaut, ce sont les élus municipaux siégeant au sein du Groupe de Travail Vie des Quartiers, Citoyenneté et Sécurité (GTVQCS) qui instruiront les demandes pour le 1^{er} trimestre 2026.

RESTITUTION DES ASSISES RENNAISES DU HANDICAP



Jean-François Monnier, Adjoint à la Maire et délégué au Handicap, accompagné de Benoit Edeline et de Catherine Cloarec, chef de projet et chargée de mission à la mission "Handicap" de la Ville de Rennes, propose une restitution des assises rennaises du handicap qui se sont déroulées du 27 septembre au 4 octobre 2024. Semaine pendant laquelle les habitants ont pu échanger et débattre via des ateliers, des ciné-débat, des conférences sur différents sujets : l'accès à la santé, aux loisirs et à l'éducation mais aussi l'accompagnement professionnel, ou encore le droit à une vie affective et à une sexualité.

Remarques	Précisions
<p>Certains établissements recevant du public et lieux de travail ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite</p>	<p>En effet, malgré une réglementation nationale, certains équipements ne le sont pas ; soit parce qu'il y a des problèmes techniques de mise aux normes, de sauvegarde du patrimoine ou de coût. Certaines parties d'équipement le sont au public mais pas aux travailleurs comme les scènes de théâtre ; ce qui n'est pas le cas de l'ADEC qui a fait des travaux pour rendre accessible la scène. En centre-ville, il y a souvent des dérogations par exemple pour les pharmacies ou pour les cabinets médicaux.</p> <p>Dans les constructions neuves, le collectif Handicap 35 qui rassemble plus de 50 associations et couvre un champ vaste de handicaps, participe dès le début sur plans et tout au long des étapes de l'évolution des projets. Il donne son avis et s'assure que rien n'a été oublié. C'est le cas actuellement pour la piscine de Villejean.</p>
<p>Lors du projet de la Trémie Marbeuf, le collectif "Handicap 35" n'a pas soutenu les propositions du groupe d'habitants pour améliorer l'accessibilité en modifiant la pente proposée</p>	<p>Le collectif a de son côté évolué en interne. Il est en de même sur ses relations avec la ville. La qualité des échanges permet plus de transparence et d'interactions.</p>
<p>Les gares SNCF ne sont pas toutes accessibles</p>	<p>Des villes européennes comme Milan ont trouvé des solutions pour rendre accessibles leurs équipements y compris leur patrimoine historique. La société et les collectivités doivent aussi changer de regard par rapport au Handicap.</p>
<p>Quel est le handicap le plus répandu ?</p>	<p>80% des handicaps ne se voient pas. C'est la double peine car il faut prouver que l'on a bien un handicap. Il y a encore des règles absurdes : un intermittent du spectacle ne peut pas avoir une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)</p>
<p>Est-ce que le nouveau contrat local de santé intègre les données des Assises ?</p>	<p>oui en effet, avec des engagements</p>
<p>Est-ce qu'il y a toujours des services civiques qui peuvent être des accompagnants des élèves en situation de handicap (ASEH) ?</p>	<p>Oui, et aussi dans le cadre du périscolaire. La situation des AESH n'est pas toujours confortable. Lorsqu'ils ont deux contrats à suivre (2 enfants en charge), ils n'ont pas juridiquement de pause de midi par exemple ! Ils ne sont pas toujours formés au handicap de l'enfant à</p>

	suivre. Des absurdités existent : l'ASEH ne doit pas avoir de contact avec les parents qu'il suit, par exemple
Quid de la situation des auxiliaires de vie et des aides-soignants ?	La situation est très difficile. Non seulement, il y a un manque de personnel mais celui-ci n'est pas rémunéré lors des stages obligatoires pour valider la formation, et en activité les salaires ne sont pas attractifs. Ce sont souvent des jeunes femmes en précarité avec des enfants à gérer
Quelles sont les priorités définies par rapport à toutes les pistes soulevées lors de ces assises ?	Le champ qui n'a pas pu être vraiment investi et qui n'a pas trouvé de solutions est de "donner la parole aux personnes pour qui la parole n'est facile". Le projet de conseil local du handicap n'a pas vu le jour. L'objectif est de trouver les moyens d'entendre la parole de tous. C'est un enjeu démocratique. Mais cela n'est pas facile lorsque les personnes ont des troubles cognitifs par exemple. Il faut adapter les réunions, leur durée, leur format, avoir les moyens pour qu'elles puissent s'exprimer et des moyens pour recueillir cette parole.

PRÉSENTATION DE L'ÉDITION 2025 DE "CET ÉTÉ À RENNES"

Christophe Orvoën, chargé de communication et d'animation à la Direction des Quartiers Ouest (DQO) de la Ville de Rennes, présente les éléments saillants de la 6^{ème} édition du dispositif "Cet été à Rennes". La programmation est élaborée avec les partenaires du quartier afin de proposer des animations gratuites ou à tarif solidaire au plus grand nombre.



La programmation de "Cet à Rennes" est disponible sur le site dédié : Edition 2025

POINTS DIVERS

Les habitants sont invités à s'exprimer sur les sujets qui les intéressent :

Remarques	Précisions
Le Comité de Quartier Moulin du Comte - Lorient - St Brieuc, associé à des habitants du square Morand, a fait un courrier à Madame La Maire à propos de l'aménagement du square dans le cadre du Trambus T2	Il y a des problèmes de sécurité avec le plan d'aménagement proposé. Les sorties de véhicules sur la rue de Lorient seront dangereuses. Il y aura des conflits entre les sorties de véhicules des stationnements, la circulation sur le square et les piétons sur la rue de Lorient. La voie envisagée avec des virages va compliquer les manœuvres pour tous les véhicules dont les camions des pompiers. Il est proposé de déplacer la station du Trambus afin de conserver le fonctionnement actuel. Il est important que les habitants puissent échanger avec les services sur ce sujet. La DQO relaie cette demande au service.
Quelles seront les lignes de bus qui vont être maintenues sur la rue de Lorient avec l'arrivée du trambus?	La DQO se renseigne



Les informations concernant les prochaines séances du conseil de quartier vous seront communiquées a posteriori